

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le quatre du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – JB. CECCALDI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – M. LUCIANI – E. MARCELLI - F. MARCHETTI – JB. MARIOTTI – JM. NOBILI – A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI – MD CLAVEAU – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. ORSINI - M. PARIGGI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI – R. POIRON – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : E. MUNIER à I. BENIGNI - R. SANTELLI à D. ANDREANI.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président fait part à l'assemblée délibérante d'un aménagement impératif pour le complexe sportif qui consiste à traiter la galerie technique du bâtiment de la piscine : dallage sur terre plein du vide sanitaire, pose de pompes de relevage des eaux pluviales, ainsi que des interventions annexes ponctuelles qui n'avaient pas été intégrées aux avenants de fin de travaux souscrits pour les autres corps d'état en février 2012. La régularisation définitive intervient ce jour pour le lot n°1.

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le projet d'avenant du lot considéré :

LOT N°1 TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE – CHARPENTE METALLIQUE-CHARPENTE BOIS – COUVERTURE - BARDAGES

Entreprise EGCB

Montant initial du marché :

Montant HT de 3 855 186 € soit un montant TTC de 4 163 600.88 €

Avenant n°1, Autorisation de verser l'avance forfaitaire, sans incidence financière

Avenant n°2, Modification du système constructif, sans incidence financière

Avenant n°3, Extension du bâtiment pour le petit bassin, 408 551 € HT, soit + 10.59 %

Avenant n°4, Aménagements de fin de chantier et traitement de la galerie technique, Montant HT de 101 785.50 € soit un montant TTC 109 928.34 €, soit + 2.64 %

Nouveau montant HT du marché (initial + avenant n°3 & 4) :

Montant HT de 4 365 522.50 € soit un montant TTC 4 714 764.30 €

Le montant de l'ensemble des travaux supplémentaires tout avenant cumulé s'élève à la somme de 510 336.50 € HT et représentent un dépassement de 13.06 % par rapport au marché initial.

La commission d'appel d'offres, réunie le 31 janvier 2013, après avoir examiné en détail l'instruction de cet avenant, a émis un avis favorable sur la recevabilité de ce document.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

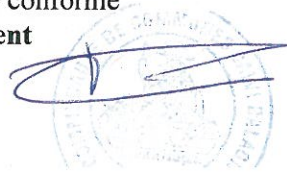
APPROUVE le projet d'avenant n°4 du marché de travaux du complexe sportif tel que détaillé ci-dessus pour le lot n°1.

AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à cet effet.

Fait et délibéré, le 4 février 2013

Pour copie conforme

Le Président



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 18	Absents 13	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 25/01/2013

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

**AMENAGEMENTS NECESSAIRES EN
FIN DE TRAVAUX - AVENANT AUX
MARCHES DE TRAVAUX
LOT n°1 TERRASSEMENT
GROS OEUVRE**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

